

ELEMENTS SUR LES MIGRATIONS

Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il est mis à la disposition des CL. Bien entendu, il peut être complété, amendé. Son but est de donner des éléments pour nourrir un débat ou une discussion lors d'interventions en milieu scolaire. Merci de participer à une élaboration plus complète de ce document.

Y.M & A.V. (MRAP-Menton)

Table des matières

Partie I <u>APPROCHE GENERALE</u>	1	II.5 <u>Les migrations temporaires et / ou saisonnières</u>	6
I.1 <u>Contexte</u>	1	II.6 <u>Une inégalité de traitement</u>	6
I.2 <u>Problèmes liés à la délimitation de l'espace</u>	1	II.7 <u>Guerre aux migrants et guerre économique</u>	7
I.3 <u>La colonisation, un fait majeur</u>	2	II.8 <u>L'immigration choisie, une autre forme</u>	
I.4 <u>En tirer des enseignements</u> :.....	2	<u>d'exploitation</u>	7
I.5 <u>Aggravation des politiques migratoires :</u>		II.9 <u>Le transfert de l'épargne des immigrés : une</u>	
<u>répercussions et conséquences</u>	3	<u>question vitale</u>	8
Partie II <u>ELEMENTS CROISES</u>	4	II.10 <u>Migrations depuis les pays riches ... les «</u>	
II.1 <u>De qui on parle, de quoi on parle</u>	4	<u>expatriés » européens</u>	8
II.2 <u>Un phénomène mondial</u>	4	II.11 <u>De nouvelles caractéristiques</u>	9
II.3 <u>Fantasmes et exploitation politique</u>	5	II.12 <u>Tendances de crise</u>	9
II.4 <u>Un phénomène aux causes multiples</u>	5		

Partie I APPROCHE GENERALE

I.1 Contexte

- modèles en crise –économique, politique, culturelle – avec, en toile de fond, en Europe, la question récurrente des rapports avec l'islam, les problèmes d'identité souvent instrumentalisés, la question de savoir qui est le peuple ou encore le poids que représente une démocratie d'opinion publique et de sondages,
- complexité des transformations en cours dans une période de profondes mutations,
- réponses souvent ambiguës des forces politiques,
- tensions entre l'espace Schengen et, en premier lieu, les espaces euro-méditerranéen et euro-africain,
- révolutions arabes dont les développements sont difficiles à prévoir.

I.2 Problèmes liés à la délimitation de l'espace

- trouver des réponses, dans la globalisation actuelle, à la difficulté de construire un espace politique sans opposer les espaces entre eux,
- penser l'espace en termes de relations, sachant toutefois que toute relation n'est par essence ni libre, ni égale et se construit en terme de dynamiques,
- mettre en place une relation qui soit inclusive et non-exclusive, basée sur une logique du bien commun,

- prendre en compte l'expérience des tensions et des contradictions et particulièrement de celles qui se développent entre l'espace Schengen –véritable espace géopolitique impérial déterminé par les impératifs de libre circulation des biens et des services et ceux du marché du travail – et les espaces euro-méditerranéen et euro-africain,
- délimiter un espace ne peut se concevoir en dehors d'une logique de relation. C'est à partir des logiques politiques de construction des frontières déterminant un dedans et un dehors, ce qui est mis dedans et ce qui est mis dehors, qu'est conçu un espace quel qu'il soit - et cet espace est pris dans une histoire, défini par des articulations et des conflits.

I.3 La colonisation, un fait majeur...

Revenir sur la colonisation est essentiel car elle a laissé une empreinte forte et durable sur l'espace et les frontières. S'interroger sur l'histoire doit nous amener à comprendre ce qui se passe, à pouvoir le nommer et à réfléchir au paradoxe mis en évidence par des historiens de la colonisation qui, à propos de la colonisation britannique font remarquer que l'utilité de l'Empire n'a jamais été aussi importante que dans la phase de déclin de la métropole et a représenté une véritable bouée de sauvetage qui a maintenu à flot l'économie d'exportation britannique et donc la balance des paiements et la monnaie.

I.4 En tirer des enseignements :

- déclin de l'Europe :

S'il peut être hasardeux de comparer des époques historiques et de se lancer dans des analogies, les remarques de ces historiens ne sont-elles pas cependant recevables pour la période actuelle ? Aujourd'hui, l'utilité des migrations vers les pays riches ne joue-t-elle pas le même rôle de bouée de sauvetage, n'est-elle pas en quelque sorte le signe même du déclin de l'Europe et des Etats-Unis...

- Les pays africains se tournent vers d'autres pays :

Alors que cinquante ans environ après la vague des indépendances et la disparition des empires coloniaux, les écarts de développement entre l'Occident et le reste du monde ne cessent de croître, et pour les anciens colonisés, l'Europe est en train de perdre son attractivité.

Devant les politiques de migration inaugurées par les nouvelles politiques d'empire mises en place et qui instaurent un véritable développement séparé, les pays africains sont en train de réviser leurs relations et se tournent de plus en plus vers la Chine, l'Inde ou le Brésil plus soucieux de répondre à leurs besoins. Le développement proposé aux pays du Sud, et même à ceux de l'Est est aujourd'hui principalement fonction des politiques de migrations choisies ou d'externalisation liées aux intérêts des pouvoirs impériaux et de leurs relais sur place. Si l'on se décentre et que l'on observe cela depuis le Sud -pillage des ressources, fermeture des

frontières de la citadelle Europe, camps de rétention externalisés, expulsions collectives...-, c'est un véritable fiasco

- Nécessité de rénover des concepts :

Les migrations sont un très bon laboratoire pour observer et analyser les transformations d'espaces, de récits, de pouvoir opérés par la globalisation et qui nous obligent à réviser quelques concepts qui ne se retrouvent plus en parfaite adéquation avec la phase de mondialisation dans laquelle nous sommes et qui ne prennent pas vraiment en compte le saut qualitatif opéré.

Le concept de développement séparé mis en place lors de la colonisation de l'Indochine ou de l'Algérie et qui assignait à chacun sa place d'un côté du mur, est toujours actif. Ce concept ne permet plus de penser pleinement les profondes inégalités qui se développent aujourd'hui, ni la dissymétrie dans les rapports de pouvoir ou les politiques migratoires.

On assiste à une transformation dans la qualité même des rapports d'inégalité qui tourne autour de la restructuration du marché du travail et de sa mondialisation et par conséquent de la nouvelle articulation entre main d'œuvre de réserve et main d'œuvre jetable.

Le développement du phénomène des « humains superflus »¹ dépasse de loin celui de l'inégalité ou celui de l'utilitarisme économique, même si ses racines demeurent dans l'esclavage, la colonisation et dans l'impérialisme.

I.5 Aggravation des politiques migratoires : répercussions et conséquences

- Naturalisation du genre humain :

La modernité capitaliste conçoit les rapports humains sur le même schéma que ceux qu'elle entretient avec la nature, c'est à dire quelque chose d'exploitable et de jetable.

On assiste en sorte à la naturalisation du genre humain traité comme est traitée la nature. Le phénomène des migrations s'inscrit dans ce cadre, et le réfugié se trouve « naturellement » réduit à un superflu jetable.

- Etat d'exception :

Pour rendre compte de la situation créée par l'aggravation des politiques migratoires et de leurs effets, il est parfois fait recours au concept d'état d'exception et, effectivement, devant certaines situations, on peut comprendre que l'on y fasse référence.

Néanmoins, ce concept, s'il a permis de décrire la dictature nazie, perd quelque peu de sa pertinence dès lors qu'il faut traduire le saut qualitatif qui découle de la globalisations et des transformations du travail, avec la mise en place de mesures sécuritaires toujours plus drastiques qui finissent par mettre en cause l'appartenance à l'Humanité de personnes traitées comme des choses ou des éléments de statistiques.

¹ Il faut souligner que les migrants ne sont pas les populations les plus « superflues » dans leur pays d'origine : pour migrer, il faut au contraire des compétences physiques et intellectuelles, connaître les langues, pouvoir réunir les fonds pour un périple vers l'Europe qui revient entre 2 et 3000 euro.

Ainsi donc la population migrante ne correspond pas à l'image qu'en Europe on se fait d'elle, ou de l'image qui est véhiculée à son sujet. Les migrants et nombre pays d'émigration sont plutôt dans un dynamisme positif (Inde, Chine, Brésil, Turquie) et lorsqu'on prétend que c'est la pauvreté et le manque de développement qui créent les migrations, cela n'est que très partiellement vrai, et n'explique qu'une partie toujours plus restreinte du phénomène.

Quand on utilise le terme « superflu », on dit que le pouvoir gère la migration en termes d'exploitation et de surexploitation et de « jetable ».

Superflu n'est donc pas un terme qui s'applique seulement au migrant, sous peine de l'essentialiser. Si « humain superflu » devait renvoyer à migrant ce serait une erreur d'abord parce que le migrant rapporte beaucoup d'argent aux entreprises qui l'emploient et ensuite, parce qu'en dépit de son statut ou plutôt de son absence de statut, il lui est assigné une véritable place dans une structure économique déterminée.

Le paradoxe, c'est que nous ne sommes plus dans des Etats totalitaires, mais dans des Etats de droit, mais dans lesquels sont présentes des solutions totalitaires qui perdurent et sont même réactivées par le pacte européen sur l'immigration avec tous les dangers que cela peut comporter à terme pour l'ensemble de la population.

- Des droits pour les sans droits :

Aujourd'hui, les transformations politico-économiques à l'œuvre ont pour effet la destruction de tout cadre politique, la négation de tout droit pour les sans-droits, voire les sans-Etat.

Parce que l'appartenance politique de chaque individu à une communauté politique organisée lui assure le droit d'avoir des droits, l'obtention des droits pour les migrants doit représenter une revendication prioritaire.

Partie II ELEMENTS CROISES

II.1 De qui on parle, de quoi on parle

- Lorsque l'on parle de flux migratoires, de migrations, de façon générale, on entend les migrations internationales, celles qui conduisent à l'établissement d'un individu (et dans certains cas également de sa famille) dans un pays autre que celui où il est né, à l'exclusion des migrations internes à un pays, même si à l'exemple de la Chine ou de l'Inde, par leur seul aspect numérique, ces migrations internes représentent un phénomène de grande ampleur.
- De même est opérée une différence entre populations migrantes et populations déplacées :
Pour les premières, de façon générale, la migration relève d'une décision personnelle, individuelle, avec le projet de s'établir dans un autre pays pour tenter d'y trouver de meilleures conditions de vie, un travail ou de poursuivre des études.
Pour les secondes, les populations déplacées, si l'on fait abstraction des déplacements massifs de populations synonymes de déportation de peuples entiers comme ce fut le cas en URSS, ou des conséquences de guerres ou de nettoyages ethniques, leur installation souvent provisoire dans une autre région ou dans un autre pays limitrophe est la conséquence d'un événement extérieur – guerre, famine – qui a contraint ces populations à quitter leur terre, leur pays en dehors de tout projet pré-établi.
- Le cas des réfugiés pour raisons politiques relève d'une autre approche dans laquelle le droit d'asile, même s'il n'est pas formellement remis en cause, n'en subit pas moins de plus en plus d'atteintes ou de restrictions. Ainsi, en France, l'établissement d'une liste de « pays d'origine sûrs » vise à priver du droit d'asile, sous prétexte de respect des droits par leur Etat, les ressortissants de ces pays parfois un peu abusivement considérés comme « démocratiques ». Enfin la défiance des autorités françaises vis à vis des demandeurs d'asile vus dès le départ comme des fraudeurs potentiels ne permet pas toujours l'exercice de ce droit.
- L'analyse de la question des migrations ne peut se faire de manière unilatérale, du seul point de vue des pays du Nord. Un décentrement est nécessaire pour observer le phénomène selon les deux perspectives, celle des pays d'émigration et celle des pays d'immigration

II.2 Un phénomène mondial

- Par rapport aux phases antérieures de la mondialisation, actuellement, tous les pays (pays d'origine comme pays d'accueil) sont concernés par les flux migratoires qui se

sont mondialisés. Les migrations se développent à l'intérieur de vastes ensembles, Afrique par exemple ou à l'échelle de sous-continent.

Penser que ce phénomène ne touche que les pays riches de l'Ue, reste la marque d'un européocentrisme caractéristique de puissances impériales ou qui se comportent encore comme telles.

- Selon les chiffres du Fonds mondial de la population, le nombre de personnes qui ont migré pour s'installer dans un autre pays est passé de 75 millions en 1975 à 120 millions en 1990 et 185 millions en 2005.
- Ces chiffres représentent 2,9% de la population mondiale. Compte tenu de l'augmentation de la population mondiale, ce pourcentage n'a que peu varié, tournant autour de 2% depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- Selon des statistiques, 63% des migrants se trouveraient dans les pays riches. Si les pays les plus attractifs demeurent ceux d'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest - les Etats-Unis comptent environ 25 millions de migrants, environ 1 million de plus chaque année, l'Allemagne 5 millions, la France plus de 4 millions - l'Arabie Saoudite, elle, avec 4 millions d'immigrés en compte autant que la Grande-Bretagne ! Pourcentage énorme qui peut également être relevé dans les pays pétroliers du Golfe (par exemple 86,5% d'étrangers au Qatar), et à un degré toutefois bien moindre en Libye comme on a pu le constater lors de la guerre dans ce pays et l'évacuation des travailleurs étrangers (européens, asiatiques, africains ...).

II.3 Fantômes et exploitation politique

La question des migrations, essentiellement dans son volet immigration, est devenue très sensible dans nombre de pays du Nord qui se sont transformés en véritables citadelles.

En l'absence d'une large diffusion d'informations statistiques sur le phénomène, de la part des autorités des pays d'accueil comme des pays d'origine, nombre de fantasmes peuvent se développer, agités dans les pays d'accueil par des mouvements d'extrême droite nationalistes et xénophobes qui se sont saisis de cette question pour stigmatiser les immigrés en les rendant responsables du chômage ou de l'insécurité.

En faisant porter sur les immigrés le poids de la fragilisation et de la précarisation des conditions de vie, se trouve exonérée de toute responsabilité une mondialisation libérale qui met en péril tout autant les populations du Nord et du Sud que l'on cherche à opposer, rendant de la sorte plus difficiles les nécessaires solidarités pour mettre en échec un système économique qui profite aux plus riches.

II.4 Un phénomène aux causes multiples

- des facteurs économiques

Ces migrations représentent environ les 9/10 de l'ensemble. Elles sont liées au développement de l'activité économique et aux besoins du marché du travail : pour preuve, la crise et l'atonie économique qui en résulte, ont entraîné de façon mécanique une baisse des migrations internationales.

- des facteurs politiques et sociaux

L'instabilité politique chronique, les répressions qui touchent des peuples à qui on refuse de reconnaître leurs droits (Kurdes , Tchétchènes, Tamouls etc.), les guerres, les famines sont des événements qui expliquent des migrations souvent considérées au départ comme temporaires par ces migrants.

- des facteurs démographiques

Cela correspond aux besoins liés au vieillissement de la population des pays riches. En Europe, la France mise à part, les taux de fécondité ne permettent plus le renouvellement de la population (le cas de la Russie est tout aussi alarmant et d'après les projections des démographes, la Chine devrait, à terme, être également touchée).

En 2000, un rapport préliminaire de l'ONU présenté par la division de la population des Nations Unies prévoyait que pour maintenir l'équilibre de 4 à 5 actifs pour un retraité, les pays de l'Union européenne devaient accueillir sur leur sol jusqu'à 2025 159 millions de travailleurs immigrés. Si la crise actuelle remet en cause ces projections, le recours à l'immigration n'en reste pas moins essentiel. En tout état de cause, la maximalisation des gains de productivité, l'allongement de la durée du travail avec comme corollaire le recul de l'âge de la retraite ne pourront suffire à garantir les besoins en main d'œuvre des pays européens en cas de reprise économique.

- Des facteurs climatiques, voire écologiques

Ils sont déjà à l'œuvre dans les migrations internes à des pays comme le Bangladesh qui, par les transformations climatiques qui affectent le niveau des mers, doit faire face à des transferts de populations qui augmentent la pression démographique sur les autres régions jusqu'à générer des troubles entre les populations en présence.

Comme les catastrophes écologiques que connaissent par exemple la Chine ou le Japon peuvent donner une idée de l'ampleur des migrations à venir qui dépasseront les frontières des pays concernés.

II.5 Les migrations temporaires et / ou saisonnières

- L'agriculture représente le secteur principal de l'utilisation de cette main d'œuvre immigrée dont les membres, liés par des contrats de moins de six mois, sont employés, pour l'essentiel, à l'époque de la récolte des fruits ou des vendanges.

Antérieurement en provenance d'Italie ou d'autres pays européens limitrophes, les saisonniers viennent aujourd'hui majoritairement de Pologne (50%), du Maroc (46%), de Tunisie (4%).

L'hôtellerie et la restauration pour les mêmes raisons -activité saisonnière- ont recours à ce type d'immigration.

- L'industrie, quant à elle, emploie un peu plus de 3% de la main d'œuvre temporaire étrangère, ce qui correspond à une nouvelle forme d'organisation de la production, répondant à un souci d'ajustement entre les pôles travail / main d'œuvre et capacité de production pour répondre à la demande ...En un mot, l'optimisation de la main d'œuvre, la mobilité et la flexibilité pour satisfaire aux impératifs d'une production à flux tendu et une optimisation des profits.

Cette migration temporaire, aujourd'hui encouragée et justifiée par les autorités est censée tarir l'immigration illégale favorisée par les employeurs pour répondre à leurs besoins en main d'œuvre temporaire.

Moins bien protégée par la législation du travail et souvent peu syndiquée du fait de sa présence temporaire, cette main d'œuvre issue d'une migration temporaire ou saisonnière a, elle aussi tout comme les sans-papiers, du mal à faire valoir ses droits... une aubaine pour les employeurs des pays d'accueil qui l'exploitent en toute légalité.

II.6 Une inégalité de traitement

La possibilité de migrer est de plus en plus soumise à des conditions mises par les pays d'accueil qui institutionnalisent des différences de traitement entre les migrants en fonction de leur pays d'origine qui de façon schématique se traduit par :

- Un statut différencié entre d'un côté les citoyens de l'Ue à qui est reconnue la liberté d'installation dans tout pays membre de l'Ue ainsi qu'un certain nombre de droits politiques –statut élargi depuis, sous certaines conditions, aux citoyens des pays membres de l'Espace économique européen, et de l'autre les non communautaires (personnes n'appartenant pas à la Communauté européenne, qualifiées aussi d'extra communautaires).
- Une politique de délivrance des visas, qui est en quelque sorte l'épine dorsale ou en tout cas l'instrument déterminant de la politique migratoire, et qui se caractérise par une grande disparité dans le traitement des demandes. Ainsi, sans surprise vu les orientations des politiques migratoires, dans le cas de l'Ue, ce sont les ressortissants des pays africains qui connaissent le plus haut taux de refus, sans compter, en amont, la barrière que constitue le prix dissuasif du visa qui représente, au Mali par exemple, plus de 3 fois le salaire moyen.

II.7 Guerre aux migrants et guerre économique

Associer les pays du Sud à la gestion des flux migratoires relève d'une hypocrisie politique qui, sous couvert de gestion commune, de partenariat ou d'intérêts partagés et autres justifications du même genre, cache mal les rapports de pouvoir et de domination que les pays du Nord exercent pour leur seul profit sur les pays du Sud souvent impuissants à défendre leurs intérêts et ceux de leurs populations, dans un rapport de forces qui leur est totalement défavorable.

En 2008, cependant, le souhait du gouvernement français de voir signer des « accords bilatéraux sur la gestion concertée des flux migratoires » va se heurter à la réticence des pays africains craignant que l'accès en France de quelques centaines de travailleurs se fasse en échange d'une meilleure coopération pour la réadmission de leurs ressortissants sans papiers...un marchandage difficilement accepté par les populations locales.

En considérant la politique d'immigration de l'Ue comme faisant partie « de la politique de défense et de sécurité », les autorités européennes montrent d'ailleurs l'importance qu'elles attachent à cette question et leur détermination à défendre à n'importe quel prix les intérêts égoïstes de l'Ue, quelles que soient les répercussions pour les populations du Sud qui, devant l'arrêt de l'immigration n'ont d'autre solution que l'immigration « sauvage », « illégale »... une politique qui génère des mesures inhumaines et qui provoque chaque année des centaines de morts parmi les migrants illégaux dans des naufrages dramatiques au large des Canaries ou des côtes italiennes ou encore dans le détroit de Gibraltar.

Et pour ceux qui ont réussi à rejoindre l'Europe (500 000 personnes par an selon EUROPOL, l'Office européen de police), la clandestinité, la peur des contrôles et des rafles, la traque perpétuelle, en attendant une hypothétique régularisation.

II.8 L'immigration choisie, une autre forme d'exploitation

Le thème de l'immigration choisie, s'il a été développé par Nicolas Sarkozy lors de la campagne pour la Présidentielle de 2007, n'est cependant pas une nouveauté. Déjà, dans l'entre-deux-guerres, un projet de planification de l'immigration par nationalité et par secteur avait été élaboré. Aujourd'hui, peu de migrants, hors Ue et Espace économique européen peuvent prétendre séjourner légalement en France :

- Entrent dans cette catégorie et peuvent prétendre à la carte de travail dont la durée est limitée dans le temps, les travailleurs, souvent de très haute technicité, utiles à l'économie du pays, dans des « secteurs tendus » dont les métiers font l'objet d'une liste et qui, depuis août 2011, sont passés de 30 à 14.

- Parallèlement , une carte « compétences et talents », permet l'accueil des étrangers dont le talent peut être utile au rayonnement de la France.
- Avec l'« immigration choisie » que le gouvernement oppose de manière manichéenne et populiste à l'« immigration subie », l'éducation, les charges afférentes à la maladie et au vieillissement se trouvent supportées par le pays d'origine ...au pays d'accueil, l'exploitation optimale de la partie de vie la plus productive de l'immigré !...une rentabilité difficilement égalable, pour le seul profit du pays d'accueil...tout bénéfice pour l'économie française !

Un système comparable, la carte bleue européenne inspirée de la « green card » en vigueur aux Etats-Unis, a été adoptée en novembre 2008 pour créer des normes communes et simplifier les procédures d'admission, dans le but de renforcer la compétitivité européenne en attirant les ressortissants des pays tiers dans les « emplois à haute valeur ajoutée ».

Après le recours à la main d'œuvre étrangère pour les tâches les plus dures dans l'industrie, le bâtiment, les travaux publics ou l'exploitation minière et s'ajoutant au pillage des matières premières, le pillage des cerveaux !

II.9 Le transfert de l'épargne des immigrés : une question vitale

- Les transferts de fonds réalisés par les immigrés vers leur pays d'origine sont estimés à 9 milliards d'euro par an soit l'équivalent de l'aide française au développement.
- 40% des sommes transférées sont investies dans l'économie locale, le reste servant à subvenir, pour partie, aux besoins alimentaires et de santé des personnes restées sur place.

On comprend dès lors l'importance vitale de l'argent envoyé par les immigrés et la persistance des migrations vers les pays développés malgré toutes les mesures dissuasives prises.

Échappant à tout circuit bancaire de transfert, l'épargne des immigrés a également permis la réalisation de projets de développement centrés souvent sur le village ou la communauté, décidés et pris en charge par des associations d'immigrés, en liaison avec les populations sur place et répondant directement à leurs besoins.

Si des outils financiers sont aujourd'hui mis à la disposition des immigrés – en 2008 par exemple, les Caisses d'Épargne ont proposé un « Compte d'Épargne Codéveloppement » destiné à recevoir l'épargne d'un travailleur étranger disposant d'une carte de séjour l'autorisant à travailler en France –

- si la mise en place de circuits financiers et bancaires adéquats a pour objectif déclaré de valoriser l'épargne des migrants, de moderniser, sécuriser et réduire les coûts des transferts
- si les institutions bancaires se disent prêtes à contribuer à des actions de codéveloppement, l'objectif moins avouable reste à n'en point douter le drainage des fonds transférés par les immigrés.

Le danger de voir l'épargne des immigrés échapper au contrôle des acteurs du développement proches des populations n'est pas à écarter. Le risque est réel de voir ces institutions financer des projets de grande ampleur, répondant à une toute autre logique que la satisfaction des besoins premiers de la population, à moins de croire à la philanthropie des banques.

II.10 Migrations depuis les pays riches ... les « expatriés » européens.

Au courant principal orienté Sud-Nord, qui caractérise les migrations, se développent également des courants migratoires des pays riches vers les pays pauvres ou en voie de développement.

- Historiquement, il n'est pas inutile de rappeler que le XIX^e siècle surtout a connu une émigration européenne de grande ampleur vers les Amériques et l'Australie (l'émigration chinoise se dirigeant vers les Amériques et le Sud-est asiatique).
- L'Italie qui a fourni une main d'œuvre abondante aux pays européens industrialisés et aux Etats-Unis a connu, surtout à partir des années 1970, un renversement de tendance et est passé du statut de pays d'origine des migrants à celui de pays d'accueil. Ce même passage notable, de pays d'émigration à celui d'immigration, concerne également l'Irlande.
- En Europe, aujourd'hui, on compte 20 millions d'« expatriés » (à noter le changement sémantique) et ce phénomène, amplifié par les délocalisations, concerne plus particulièrement les classes très aisées, des cadres financiers, techniques, industriels ou commerciaux, souvent détachés par leur entreprise, mais également des étudiants poursuivant leur cursus dans un autre pays européen.
- En France, en 2004, on comptait 1,2 million d'expatriés dont 50,7% installés en Europe occidentale, 13,4% en Amérique du Nord, 8,1% en Afrique francophone (la présence d'Européens a d'ailleurs servi à justifier des interventions militaires de la France, et parmi ces expatriés la présence d'anciens colons restés sur place après la décolonisation), 7,4% au Proche et Moyen-Orient.

En 10 ans, de 1995 à 2004, la population française établie hors de France a augmenté de 39,5% et en 2008, elle représentait près de 1,5 million de membres.

- Au Maroc particulièrement, la présence et l'installation de retraités d'Europe, attirés par le climat et une vie moins chère, est un phénomène qui se développe.

II.11 De nouvelles caractéristiques

- Les personnes qualifiées se substituent de plus en plus aux travailleurs migrants sans qualification.
- Les femmes sont de plus en plus nombreuses (48,6%).
- Mise en place dans les pays d'accueil de politiques d'immigration choisie.
- En réponse aux politiques de contrôle de l'immigration et de fermeture des frontières, développement d'une immigration illégale, souvent qualifiée de clandestine.
- Externalisation des contrôles aux frontières, avec transfert de compétences à des pays tiers qui font fonction de sous-traitants en échange d'une aide au développement, ou pour le régime de Khadafi, avant sa chute, en échange d'une réintégration dans la « communauté internationale » des Etats.
- Développement d'une immigration provisoire pour répondre au mieux au besoin d'ajustement du facteur travail exigé par les entreprises.
- Des itinéraires migratoires de plus en plus compliqués et dangereux pour contourner les contrôles et un éloignement de plus en plus marqué en terme de distance géographique entre pays d'origine et pays d'accueil.
- Des migrations de plus en plus chères parallèlement au développement de filières de type mafieux.

II.12 Tendances de crise

La crise économique qui se développe a des répercussions évidentes sur l'ampleur des migrations internationales

- Selon le rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) de 2009, les migrations internationales sont en baisse après une décennie de progression, baisse due au recul de la demande de travailleurs dans les pays de l'OCDE qui regroupe les nations les plus riches (Europe, Amérique du Nord, Japon...) mais aussi des pays émergents : Mexique, Chili, Turquie.

Cette tendance affecte un peu moins les migrations à caractère familial ou humanitaire.

- Cette baisse des migrations, toujours pour les pays de l'OCDE, est évaluée à environ 7%, le nombre de migrants passant de 4,5 millions en 2008 à 4,2 millions en 2009.
- Entre pays européens, on assiste à une baisse de 22% des migrations entre Etats membres - les migrations temporaires, plus sensibles aux variations de la demande en main d'œuvre ont, quant à elles, baissé de 17% en 2009.

Dans cette phase de ralentissement des migrations internationales, seules les migrations de personnes venues de l'étranger pour poursuivre des études dans les pays de l'OCDE ont connu une augmentation (près d'un étudiant sur cinq est originaire de Chine).

Depuis de nombreuses années, le thème de l'immigration pollue le climat politique de la France. Les immigrés rendus responsables du chômage et de l'insécurité ne sont plus seulement la cible de l'extrême droite.

Nombre de partis politiques démocratiques, par adhésion, calcul politicien ou lâcheté emboîtent le pas à l'extrême droite ou lui opposent un silence gêné, quant au gouvernement on connaît les mesures qu'il a prises et la politique du chiffre qui cible de façon directe les migrants illégaux et de façon indirecte tous les immigrés, ou même les Français considérés comme tels soupçonnés également d'être potentiellement des irréguliers.

Souvent circonscrite à la seule France, ou tout au plus à l'Europe, dans une solidarité d'une Union européenne constituée de pays « nantis » cette question des flux migratoires - d'ailleurs en Europe on ne parle que d'immigration- dépasse de loin le seul cadre hexagonal et doit être replacée à l'échelle planétaire dans le cadre de l'économie libérale mondialisée où la déréglementation, la dictature des marchés, le rôle des institutions financières internationales doivent être soumis à la critique.

De toute évidence, dans les rapports d'interdépendance entre les pays que développent obligatoirement les phénomènes migratoires, l'inégalité reste de règle tout comme le racisme et l'exploitation, certes différente dans sa forme que durant la colonisation mais qui se perpétue souvent au profit des mêmes.

Face à cela, les citoyens pris individuellement manifestent des réactions contradictoires : alors même qu'ils sont en accord avec les mesures répressives qui touchent les Roms ou les immigrés en situation irrégulière, les mêmes n'hésitent pas à se mobiliser contre une décision d'expulsion dès lors qu'un enfant scolarisé, en situation irrégulière, est recherché par la police ou que des voisins sans papiers sont menacés d'être renvoyés vers leur pays.

C'est cette solidarité quotidienne qu'il faut développer et sur laquelle il faut s'appuyer pour passer d'une réaction émotionnelle et forcément limitée à une réaction plus politique, consciente et engagée dans la critique du système et la volonté de faire changer les choses.